



Il faut en finir avec la **scandaleuse capture de civelles** dans la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon

Gravement menacée depuis des décennies, l'anguille européenne est toujours pêchée en France. Pire, notre pays est l'un des seuls à aussi autoriser la capture des alevins, les civelles, jusque dans la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Réserves Naturelles de France, le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) appellent le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette situation aberrante permettant d'exploiter une espèce en voie de disparition dans l'un des espaces naturels censé être parmi les plus fortement protégés du territoire français. Une incohérence totale !

L'anguille européenne, poisson emblématique de nos rivières et de nos estuaires, est classée en danger critique d'extinction à l'échelle mondiale par l'UICN depuis 2008. **Sa population s'est effondrée de 90 % en près d'un demi-siècle.** Les pressions qui pèsent sur l'espèce sont nombreuses, comme l'altération des cours d'eau, les ruptures de continuités écologiques (barrages), la disparition des zones humides, les pollutions diverses, ainsi que la surpêche et le braconnage. Les scientifiques du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) préconisent, depuis 2022, l'arrêt de toute pêche de l'anguille à tous les stades de son développement. Des professionnels de la restauration, comme le chef triplement étoilé Christopher Coutanceau, ont déjà suspendu la commercialisation de ce poisson.

Dans la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Baie de l'Aiguillon, sur un périmètre de moins de 50 km² situé au cœur du Parc naturel régional du Marais poitevin, est pourtant capturé chaque année jusqu'à 10 % du quota national de civelles, soit **plus de 15 millions d'alevins !** Comble de cette situation tragique, 60 % de ces futures anguilles ainsi pêchées dans les cours d'eau affluents de la Sèvre niortaise, grâce à de l'argent public, sont utilisées pour le repeuplement d'autres rivières européennes, sans qu'aucun suivi n'y soit effectué, alors qu'elles pourraient prospérer afin d'augmenter la très faible population locale !

Depuis l'automne, un groupe de travail coordonné par le préfet de Charente-Maritime a planché sur les mesures de protection de l'anguille au sein de la RNN de la Baie de l'Aiguillon. Alors que les conclusions des concertations doivent être rendues à la Ministre de la Transition écologique prochainement, **nous appelons à la fin immédiate de la pêche des civelles à l'intérieur de la réserve.**



Allain Bougrain-Dubourg, Président de la LPO : « *Nous avons alerté le Président de la République, le Premier ministre et la Ministre de la Transition écologique, il est temps que la France en finisse avec cette tolérance inacceptable.* »

Maud Lelièvre, Présidente du Comité français de l'UICN : « *Autoriser l'exploitation commerciale d'une espèce en danger critique au cœur d'une Réserve naturelle nationale, c'est vider de son sens le plus haut niveau de protection que la loi française a prévu. Il est temps que les actes soient à la hauteur de nos engagements.* »

Claude Roustan, Président de la FNPF : « *La pêche et la commercialisation de l'alevin de l'anguille en général et en réserves naturelles à plus forte raison est un anachronisme qui doit impérativement cesser.* »

Michel Delmas, Président de Réserves Naturelles de France : « *Les réserves naturelles ont vocation à protéger les espèces les plus menacées et à préserver les équilibres écologiques les plus fragiles. Permettre aujourd'hui l'exploitation d'une espèce classée en danger critique d'extinction au sein même de ces espaces protégés constitue une contradiction profonde. Il est indispensable d'agir en cohérence et responsabilité pour que ces espaces demeurent pleinement des lieux de protection, de restauration et d'avenir pour le vivant.* »



Agir pour
la biodiversité



Depuis 2007, la Fédération Nationale de la pêche en France, avec ses 3 500 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs, 68 000 bénévoles et 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espèces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège
